

## **Réponse à l'interpellation du Conseiller communal M. Niall Macpherson, intitulée : « Interpellation port de Nyon »**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons ci-dessous la réponse relative à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Niall Macpherson du 22 avril 2024, concernant le projet d'assainissement du port de Nyon et notamment le crédit de CHF 90'000.- voté par le Conseil communal le 7 février 2022.

### **Préambule**

En 2017, la Municipalité a validé les principes d'aménagement du concept d'évolution des rives ainsi que le renouvellement des équipements d'amarrage devenus obsolètes pour permettre l'optimisation du fonctionnement du port actuel.

En octobre 2020, la Municipalité a lancé le projet d'assainissement et optimisation du plan d'eau du port de Nyon. En plus de l'assainissement, il s'agissait de créer quelques dizaines de places supplémentaires et de renouveler complètement le règlement d'utilisation du port.

Le planning intentionnel prévoyait en 2021 la demande d'un crédit d'étude auprès du Conseil Communal pour l'étude de faisabilité (phase SIA 21) et un dossier d'appel d'offre pour les études détaillées (phases SIA 31 à 41). Il était prévu d'aboutir à un deuxième préavis pour le financement des études détaillées à la fin de l'année 2021 et de démarrer ces dernières au début 2022.

Le premier préavis, nécessaire aux études de faisabilité et au dossier d'appel d'offres, de CHF 90'000.- a été accepté par le Conseil communal le 7 février 2022. Les études préliminaires ont démarré mi 2022 et des investigations dans le port ont été entreprises en novembre de la même année afin de récolter des données géotechniques et de pollution. Les résultats de ces études ont été transmises à la Ville en avril 2023.

En parallèle, un bureau spécialisé dans l'assistance à maître d'ouvrage a été mandaté afin d'élaborer le dossier d'appel d'offres pour les études détaillées. La suite de la chronologie du projet est développée à la première question.

Ceci étant dit, Municipalité répond ci-dessous aux questions posées dans l'interpellation susmentionnée.

### **I. Est-ce que les études préliminaires citées dans le calendrier et dans le préavis sont faites ?**

Oui, comme mentionné en préambule, les études préliminaires sont à ce jour réalisées. Le résultat se compose d'un dossier aboutissant à deux variantes d'aménagement et trois rapports :

- Un diagnostic des digues existantes
- Un rapport géotechnique du sous-sol
- Un diagnostic de la pollution du fond du port

Au printemps 2023, ces résultats ont été présentés à tous les acteurs du port et plusieurs rencontres ont été organisées afin de recueillir les intentions et contraintes de chacun (Ville et acteurs concernés). Ce travail a été synthétisé et a permis d'alimenter le cahier des charges pour la suite des études.

Cette importante étape réalisée, il s'agissait de rencontrer le service du Canton compétent pour les mêmes motifs. Dès lors, une séance a été agendée avec la Direction générale de l'environnement (DGE-EAU) en juillet 2023.

La présentation du projet a soulevé une question quant au possible besoin d'effectuer un plan d'affectation spécifique au port. A première vue, le projet de rénovation qui n'a aucune emprise sur les rives du lac, ne devrait pas nécessiter de planification spécifique. Cependant, la DGE a suggéré de poser cette question à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), domaine hors zone à bâtir (HZB) et à la Direction des autorisations de construire (DAC).

Depuis, trois séances ont été réalisées en présence de cette instance cantonale, mais la procédure que la Ville doit suivre est toujours en attente d'une prise de décision claire du Canton.

La détermination de la procédure par le Canton est essentielle pour la suite du projet. Le cas échéant, le dossier d'appel d'offres devra être sensiblement modifié et cela induira une étape supplémentaire au projet initial.

### **2. Le rapport sur la pollution est-il visible pour le conseil ?**

Comme mentionné dans la réponse précédente, un rapport de la pollution du port a été réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité. Les conclusions de ce rapport ont permis de confirmer qu'une épaisseur d'environ 20 centimètres au fond du port est polluée.

Dans le cadre des travaux, ces matériaux devront être aspirés puis asséchés et triés pour être revalorisés, Il est vraisemblable qu'une partie de ces matériaux devra être évacuée en décharge de type E (pour matériaux pollués). Toutefois, des analyses complémentaires sur les sédiments secs devront être réalisées dans le cadre des études à venir, afin de déterminer précisément les filières d'évacuation.

Ce rapport sera joint en annexe lors de la prochaine demande du crédit d'étude auprès du Conseil Communal par voie de préavis.

### **3. Le choix du mandataire a-t-il été fait selon le calendrier ?**

Le choix des mandataires pour l'étude de faisabilité (SIA 21) et pour l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres a été fait selon l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), sur la base d'une procédure en gré à gré.

Le choix du groupement pour l'étude détaillée (SIA 31 à 41) se fera à l'issue d'un appel d'offres en procédure ouverte, qui servira de base au dimensionnement du prochain crédit d'étude. Le cahier des charges pouvant encore évoluer en fonction des demandes cantonales, les travaux sur ce dernier ont été suspendus, le temps que le Canton se détermine sur la nécessité d'élaborer ou non un plan d'affectation.

### **4. Si oui, pourquoi n'a-t-il pas été communiqué comme tout lauréat dans une telle procédure ?**

En ce qui concerne le choix des mandataires pour les études préliminaires (SIA 21) et pour l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres, la procédure en gré à gré permet une certaine souplesse lors de l'attribution d'un mandat.

## MUNICIPALITÉ DE NYON

Le bureau BG ingénieurs conseils SA a été sélectionné pour son expérience avérée dans la réalisation de projets de ports similaires à celui de Nyon. Ce bureau avait donc toutes les compétences nécessaires afin de réaliser une étude préliminaire qualitative. Le bureau Techdata SA avait aussi toute l'expérience nécessaire à l'élaboration d'un dossier d'appel d'offres de cette envergure. Ils ont notamment réalisé un dossier similaire pour l'agrandissement du port de la commune de Rolle.

Concernant le groupement de mandataires pour les études détaillées (SIA 31 à 41), et comme mentionné dans la réponse précédente, la procédure est aujourd'hui à l'arrêt le temps que le Canton se détermine sur la nécessité ou non d'élaborer un plan d'affectation spécifique au port.

Les bureaux ne sont donc pas connus à ce jour. Il est prévu de faire intervenir un large panel de spécialistes différents, à savoir : un ingénieur civil (comme pilote du projet), un géotechnicien, un ingénieur hydraulicien, un ingénieur en environnement et biologiste ainsi qu'un géomètre. En outre, un spécialiste en droit public est aussi prévu pour la refonte du règlement du port.

### 5. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur le délai du préavis d'études ?

La Municipalité attend le positionnement final du Canton avant de lancer l'appel d'offres afin de pouvoir renseigner le montant dans le préavis d'études. Si la décision du Canton lui parvient avant l'été 2024, il sera possible de déposer le préavis au Conseil communal à la fin 2024, en intégrant toutes les études nécessaires.

### 6. Le montant du préavis était-il suffisant ?

Le montant du préavis de CHF 90'000.-, nécessaire aux études de faisabilité et au dossier d'appel d'offres a été suffisant. Toutefois, dans le cadre de ces études préliminaires, il s'est avéré nécessaire de réaliser des investigations supplémentaires effectuées à l'extérieur du plan d'eau.

L'extension de la surface d'étude a permis de récolter des données précieuses au large des deux entrées du port. Les informations recueillies ont permis de générer une variante qui permet de réduire la houle à l'intérieur du plan d'eau par la création d'une digue au large de l'entrée Est. Ceci tout en maintenant un accès facilité à la station d'essence. Cette plus-value de CHF 24'959.50 a été financée par le budget de fonctionnement d'études du Service des infrastructures.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

  
Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

  
P.-François Umiglia